



Montréal, le 3 juin 2013


Avis de l'ACM sur le projet de Politique de gestion et d'attribution de contrats

L'Association des cadres de Montréal (ACM) constate que le projet de Politique de gestion et d'attribution de contrats est conforme aux encadrements réglementaires et légaux en la matière. Également, l'ACM salue le fait que la CSDM élargisse la portée de la politique proposée à la gestion des contrats donnés, et non seulement au processus d'attribution.

L'ACM n'a qu'un seul commentaire à émettre à propos du projet de politique soumis par la CSDM : en ces temps où la gestion des fonds publics figure trop souvent aux premières loges de l'actualité. Il importe que la politique qui sera adoptée par la CSDM soit respectée dans toutes les situations et par tous les gestionnaires, nonobstant les liens tissés avec les fournisseurs dans le cadre d'ententes précédentes, les avantages perçus d'une stabilité dans la relation d'affaires, l'importance stratégique des dossiers requérant une entente contractuelle ou encore la relative urgence des contrats à donner.

Au nom du Conseil exécutif et des quelques 95 cadres représentés par l'ACM

Daniel Martin
Président
Association des cadres de Montréal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Martin', with a large, stylized initial 'D'.

Daniel Martin

Président

Au nom des membres de l'Association des cadres de Montréal